

Focus sur la corruption



En quelques mots...

La corruption a de nombreuses conséquences négatives : politiques, économiques, sociales et environnementales. La lutte contre la corruption est donc reconnue comme essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies (ONU). En dépit d'un large consensus sur son impact très négatif, il y a moins de consensus sur ce qu'implique réellement la corruption. Aux fins du présent module, la corruption est définie comme l'abus d'un pouvoir reçu en délégation à des fins privées. Une lutte efficace contre la corruption ne repose pas seulement sur la poursuite de personnes pour des infractions de corruption, mais combine de nombreux éléments différents, de la sensibilisation, des mesures de prévention de la corruption, de la détection de la corruption aux mesures punitives. Les citoyens ordinaires ont un rôle important à jouer dans la lutte contre la corruption, en dénonçant la corruption, en refusant de payer des pots-de-vin pour des services publics et en demandant des comptes aux politiciens.

Pour définir ce que les pays doivent faire pour lutter contre la corruption, à l'échelle nationale et ensemble au niveau international, des normes internationales ont été élaborées, telles que la Convention des Nations Unies contre la corruption, la Convention pénale sur la corruption du Conseil de l'Europe et la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui font à leur tour l'objet d'un suivi.



Pourquoi cette thématique?

La corruption peut être décrite comme l'un des plus grands fléaux de la société. Non seulement elle a des effets désastreux, mais elle est aussi très courante : elle existe dans tous les pays, grands et petits, riches et pauvres. Mais qu'est-ce que la corruption en réalité ? Et comment savoir à quel point un pays est corrompu ?

Il existe de nombreuses façons de lutter contre la corruption, en essayant de l'empêcher de se produire et de la poursuivre en tant qu'infraction pénale une fois qu'elle s'est produite.

En outre, la corruption est l'affaire de tous! Si la lutte contre la corruption relève particulièrement de la responsabilité des états et des institutions, chaque citoyen devrait avoir la capacité de participer à la lutte contre la corruption, avec un double accent mis sur les rôles de surveillance (veiller à la transparence) et de signalement (lanceur d'alertes).



Les informations clés

■ Définitions, formes et cartographie de la corruption

La corruption menace la démocratie, l'État de droit et les droits de l'homme (par exemple, en faussant les processus électoraux, en favorisant la criminalité organisée, en violant le droit à un procès équitable par la corruption des juges), affaiblit la prestation des services publics de base (par exemple, en réduisant les recettes que l'État perçoit, en surfacturant les services publics de base), entrave le développement économique (par exemple, en créant de l'incertitude dans les affaires, en augmentant le coût des affaires, en diminuant les investissements, en réduisant le recouvrement des impôts), contribue à l'inégalité croissante (c'est-à-dire quelques personnes en profitent de manière disproportionnée par rapport à de nombreuses autres qui en souffrent de façon disproportionnée) et peut entraîner des catastrophes environnementales (par exemple, dans le secteur minier ou forestier, lorsque les fonctionnaires ferment les yeux sur l'exploitation des ressources naturelles en violation des réglementations environnementales, en échange de pots-de-vin). En tant que telle, la corruption peut donner l'impression que les institutions publiques ne respectent pas la loi et ne sont pas dignes de confiance, ce qui met en danger les fondements de la société. Si la corruption touche tout le monde, elle touche les pauvres de manière démesurée : les gens sont surtaxés ou privés des services publics essentiels, tels que les soins de santé, l'assainissement et l'éducation. Par conséquent, dans le programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU, la corruption est reconnue comme un problème grave et urgent, et la lutte contre la corruption est une condition préalable nécessaire à la réalisation des autres objectifs de développement durable. Malgré un large consensus sur la nécessité de lutter contre la corruption, la plupart des gens ont une idée assez vague de ce qu'est la corruption et comment faire la distinction entre un comportement corrompu et non corrompu.

Il n'existe pas de définition universellement acceptée de la corruption. Habituellement, le pot-de-vin est la première chose qui vient à l'esprit quand les gens pensent à la corruption. La corruption a un côté actif, par lequel quelqu'un offre, promet ou donne un avantage indu (qui peut être de l'argent ou toute autre forme davantage), et un côté passif (qui est un terme trompeur, car cette personne peut être très active pour tenter d'obtenir un pot-de-vin), par lesquels une personne sollicite ou reçoit un tel avantage indu (ou la promesse d'un tel avantage) afin d'accomplir ou de s'abstenir d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions.

Lorsque la personne qui demande ou accepte un pot-de-vin est un agent public, on parle de corruption dans le secteur public, mais la corruption peut également se produire dans le secteur privé, où une personne obtient un avantage commercial en échange d'un pot-de-vin. Cependant, la corruption ne se limite pas à des pots-de-vin. Il peut s'agir d'abus de pouvoir (abus de position d'une personne à des fins personnelles), de trafic d'influence (par lequel une personne abuse de son influence réelle ou supposée sur la prise de décision au profit d'un tiers en échange d'une faveur), de détournement de fonds (appropriation ou utilisation pour son bénéfice personnel des ressources (publiques) confiées à sa garde) ou de l'extorsion (menace ou usage de la force pour obtenir des fonds ou autres services). Avec ces deux dernières formes de corruption, une seule partie en profite. La corruption peut également impliquer le favoritisme ou le copinage (traitement préférentiel injuste ou soutien à une personne ou à un groupe, par exemple, donner du travail à des amis même s'ils sont moins qualifiés que d'autres personnes), le népotisme (une forme spéciale de favoritisme impliquant des membres de la famille) et/ou le clientélisme (par lequel un « mécène » ou « patron » riche et puissant fournit différents types de ressources en échange de soutien politique de ses « clients », par exemple, des votes).



La corruption est un nom collectif, qui peut inclure un certain nombre d'activités illégales. Une définition fréquemment utilisée de la corruption, qui inclut toutes ces activités, est « l'abus d'un pouvoir reçu en délégation à des fins privées ». Lorsqu'on parle de corruption, on fait souvent une distinction entre la grande corruption, qui désigne l'implication de hauts fonctionnaires et des décideurs de haut niveau - dans la corruption à grande échelle - qui profite à quelques-uns et nuit à un grand nombre de personnes, et la petite corruption, qui se réfère au comportement corrompu d'agents publics de rang moindre, dans leurs interactions avec les citoyens ordinaires (qui peut être qualifiée de « petite » corruption, mais qui a néanmoins de graves conséquences pour le citoyen ordinaire). Les formes extrêmes de corruption comprennent la captation de l'État, un type de corruption politique systémique par laquelle des individus, des entreprises, des groupes ou d'autres entités puissantes façonnent et influencent la législation, les politiques ou l'économie d'un pays à leur propre avantage, et la kleptocratie, une forme extrême de la captation de l'État, où les personnes et les ressources naturelles d'un État sont exploitées pour maximiser la richesse personnelle des dirigeants corrompus (kleptocrates).

Bien qu'aucune société ne puisse prétendre être exempte de corruption, il existe des différences notables dans les niveaux de corruption et aussi dans les niveaux d'acceptation de la corruption. Étant donné la nature cachée de la corruption (les acteurs impliqués dans un acte de corruption font tout leur possible pour la dissimuler) et ses diverses formes, il est incroyablement difficile de dire à quel point la corruption existe réellement. L'ONU estime, sur la base de recherches de la Banque mondiale, que plus de 1 000 milliards de dollars sont versés en pots-de-vin chaque année, le coût mondial de la corruption étant estimé à au moins 2 600 milliards de dollars, soit cinq pour cent du produit intérieur brut (PIB) mondial.

Le Fonds monétaire international (FMI) estime que la lutte contre la corruption permettrait de générer des recettes fiscales supplémentaires d'un milliard de dollars par an dans le monde entier. Malgré l'ampleur du problème, la corruption n'est pas toujours facile à voir. Par exemple, dans certains pays où les pots-devin sont très rares dans l'accès quotidien aux services publics, des formes plus insidieuses de corruption, telles que le copinage ou des formes plus sophistiquées, impliquant par exemple de grandes entreprises qui influencent de façon indue les décisions gouvernementales, pourraient très bien se produire et être plus difficiles à repérer. Les chiffres officiels tels que le nombre de condamnations judiciaires ne présentent qu'une partie, mais ne disent rien sur le nombre d'actes de corruption qui n'ont jamais été mis en lumière. La plupart des évaluations reposent donc sur des mesures indirectes telles que les perceptions des experts ou de ceux qui font des affaires dans un pays ou des enquêtes publiques.

Ces évaluations doivent cependant être interprétées avec prudence. L'Indice de perception de la corruption (IPC) de Transparency International, qui classe les pays en fonction de leur niveau perçu de corruption, tel que déterminé par des évaluations d'experts et des sondages d'opinion, est un exemple bien connu de mesure du niveau perçu de corruption. Cependant, les gens oublient souvent que l'IPC ne couvre que les perceptions de la corruption dans le secteur public et ne couvre pas nécessairement toutes les formes de corruption ou les mesures que les pays prennent (ou ne prennent pas) pour la combattre. Néanmoins, l'IPC est utile pour sensibiliser le public au problème de la corruption et pour mettre en évidence le degré de confiance que les citoyens ont dans le système à tout moment.

Les causes de la corruption et les moyens de l'endiguer

Quelles sont les causes de la corruption ? Il est encore difficile aujourd'hui d'attribuer la corruption à des causes précises. La plupart des gens parleront de « cupidité » (lorsque les risques sont faibles, que les sanctions sont bénignes et la récompense importante) ou de « besoin » (par exemple, lorsque le salaire d'un agent public est trop bas pour assurer une vie décente). Toutefois, l'augmentation des salaires, en particulier dans le secteur public, ne suffira pas à éradiquer la corruption. Divers facteurs ont été identifiés comme étant fortement liés à des niveaux de corruption plus faibles, tels que le développement économique, les systèmes politiques caractérisés par un centre fort et une centralisation du pouvoir, et la démocratie.

Ces liens ne sont toutefois pas toujours simples. Par exemple, alors que certains chercheurs soulignent que la corruption diminue avec l'augmentation des niveaux de démocratie et de la durée de l'histoire démocratique, d'autres soulignent que les pays en transition démocratique peuvent en fait connaître des niveaux de corruption plus élevés que les États autoritaires (peut-être parce que les États semi-démocratiques ne disposent pas des mécanismes de contrôle des États autoritaires ni des freins et contrepoids des démocraties consolidées). D'autres soulignent également le rôle de la culture (par exemple, une culture du don, des cultures hiérarchiques ou des cultures bureaucratiques dans lesquelles les décideurs ne sont pas contestés) et la présence du crime organisé. Comment répondre à la corruption ? Il existe de nombreuses façons de lutter contre la corruption, en essayant de l'empêcher de se produire et de la poursuivre en tant qu'infraction pénale une fois qu'elle s'est produite. Une lutte efficace contre la corruption combine des mesures préventives et des mesures punitives.



Des mesures préventives sont mises en œuvre ex ante, en mettant en place des mesures de sauvegarde, en éliminant les possibilités de corruption et en adoptant des mesures pour faciliter la détection. Ces mesures peuvent commencer par la sensibilisation, l'évaluation des risques de corruption et l'élaboration de stratégies et de mesures de lutte contre la corruption. Elle peut également inclure la réforme législative et le renforcement des institutions de la fonction publique, du pouvoir judiciaire, de la police, du défenseur des droits (« Ombudsperson »), du parlement, des institutions supérieures de contrôle (qui garantissent l'utilisation appropriée et efficace des fonds publics) et éventuellement des organes spécialisés dans la lutte contre la corruption (avec un mandat préventif, un mandat répressif, comme l'USKOK en Croatie, ou les deux, comme le KNAB en Lettonie). Dans ce contexte, il convient également de souligner l'importance des mesures visant à accroître la transparence et l'ouverture, à la fois parce qu'elles contribuent à renforcer la confiance dans la prise de décision publique et la démocratie et parce qu'une ouverture accrue facilite le contrôle du gouvernement et augmente le risque d'être pris.

Les mesures ex post de lutte contre la corruption sont utilisées de manière réactive, lorsque des actes de corruption sont soupçonnés ou détectés. Une législation adéquate doit être mise en place (par exemple, une législation pénale sur la corruption, mais aussi sur le blanchiment d'argent, la réglementation bancaire, la législation relative à la police, la législation comptable, la législation sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales, etc.) et des enquêtes efficaces sur les violations de ces lois, ainsi que des poursuites et un jugement des infractions de corruption, doivent avoir lieu. Les mesures ex post sont fortement axées sur les mesures punitives, qui peuvent inclure l'emprisonnement pour corruption, la confiscation des produits de la corruption, des sanctions disciplinaires (perte d'emploi pour un agent public, par exemple), l'exclusion des entreprises et/ou l'indemnisation des dommages causés par un acte de corruption. Compte tenu de la nature secrète de la corruption, de l'importance de la réglementation sur les dénonciateurs ou lanceurs d'alerte (c'est-à-dire les personnes qui divulguent des informations sur une menace ou un préjudice à l'intérêt public qu'elles ont constatés dans le cadre de leur travail), en particulier la protection de ces personnes contre les représailles et, dans les procédures pénales, la protection des témoins. Que fait-on à l'échelle internationale pour lutter contre la corruption ? Jusqu'aux années 1990, le versement de pots-devin à des agents publics étrangers pour faire des affaires était relativement courant et était même déductible d'impôt dans certains pays. À la suite d'une série de scandales de corruption, un certain nombre de pays ont érigé cette pratique en infraction pénale. Ces pays ont également déployé des efforts pour établir des normes internationales en matière de corruption transfrontalière, afin de s'assurer que leurs entreprises ne soient pas désavantagées sur le marché mondial. Parmi les premiers de ces accords internationaux figure la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, entrée en viqueur en 1999 et ciblée sur « l'offre » de pots-de-vin (c'est-à-dire la corruption active, l'offre, la promesse ou l'octroi d'un avantage indu à – dans ce cas-là – un agent public étranger). Avant l'OCDE, les ministres de la Justice des États membres du Conseil de l'Europe avaient déjà convenu en 1994 que la corruption devait être traitée au niveau européen, en tant que menace grave pour la stabilité des institutions démocratiques. Cet accord a débouché sur diverses nouvelles normes du Conseil de l'Europe, parmi lesquelles la Convention pénale sur la corruption (entrée en vigueur en juillet 2002), qui prévoit l'incrimination de diverses infractions de corruption (dans les secteurs public et privé, au niveau national et international), de trafic d'influence, de blanchiment de capitaux et d'infractions comptables. En harmonisant les définitions des diverses infractions de corruption, cette convention a également facilité l'assistance juridique transfrontalière, étant donné que les infractions seraient punissables d'une manière similaire dans les États qui ont ratifié cette convention. Une autre étape importante a été la Convention civile sur la corruption du Conseil de l'Europe (entrée en vigueur en novembre 2003), qui oblige les États parties à prévoir des recours effectifs pour les personnes qui ont subi des dommages du fait d'actes de corruption. Une autre convention internationale importante est la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC), qui est entrée en vigueur en 2005 et compte actuellement 186 États parties. La CNUCC représente un jalon important, non seulement pour sa couverture mondiale, mais aussi pour la portée de ses dispositions, reconnaissant l'importance des mesures préventives et punitives. Elle comprend également des dispositions sur le recouvrement d'avoirs (prévoyant la possibilité de récupérer les biens transférés illégalement à l'étranger par d'anciennes élites politiques d'un pays).

Parmi les autres normes importantes en matière de lutte contre la corruption figurent la directive de l'Union européenne relative à la lutte contre la fraude portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union au moyen du droit pénal (2017), la Convention contre la corruption impliquant des fonctionnaires des Communautés européennes ou des fonctionnaires des États membres de l'Union européenne (1997), la convention interaméricaine contre la corruption (1996) et la convention de l'Union africaine pour prévenir et combattre la corruption (2003).

Pour s'assurer que les gouvernements mettent en pratique la promesse qu'ils ont faite en ratifiant ces conventions, les efforts de mise en œuvre de ces normes font souvent l'objet d'un suivi (par exemple, dans le cas du Conseil de l'Europe, par le Groupe d'États contre la Corruption, GRECO).



Désormais, je suis capable de :

- Appréhender les conséquences de la corruption
- Connaître les termes spécifiques du vocabulaire de la lutte contre la corruption
- Distinguer les moyens de lutte contre la corruption, en aval et en amont
- Appréhender les enjeux de la dimension internationale de la lutte contre la corruption



Boite à outils

Groop, C., Focus sur la corruption, in La construction européenne, ses institutions dans le cadre international de la FEDE, chapitre 12, e-book, FEDE, 2019

Admunsen, I., Political corruption: an introduction to the issues, Chr. Michelsen Institute (1999)

Fisman, R., and M. Golden, Corruption: What Everyone Needs to Know, Oxford University Press (2017)

Groop, C., Accountability and corruption: a study into political institutions as referees between principals and agents (dissertation doctorale), Åbo Akademi University Press (2013)

Heywood, P. (ed), Routledge handbook of political corruption, Routledge (2015)- June, R. et al, A User's Guide to Measuring Corruption, Global Integrity and UNDP (2008)

Rose-Ackerman, S., B. Palifka, Corruption and Government: Causes, Consequences and Reform, Cambridge

Conseil de l'Europe, Les bases conceptuelles de la lutte contre la corruption : Manuel de formation

Fonds monétaire international (FMI), Moniteur des finances publiques : freiner corruption (avril 2019)

Le programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU

L'ONU sur la corruption

U4 Anti-Corruption Resource Centre (En)

Transparency International (sur l'indice de perception de la corruption)

Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC)

GRECO

OCDE

Office des Nations Unies contre la droque et le crime (ONUDC), Boite d'outils anti-corruption (En)

Transparency International, qui a des sections nationales dans de nombreux pays et des sites Web distincts contenant des informations spécifiques à chaque pays



Je m'entraîne

Définitions, formes et cartographie de la corruption

1. La corruption est-elle bonne ou mauvaise pour l'économie ?

- a. la corruption est mauvaise pour l'économie, car les entreprises qui se livrent à des actes de corruption obtiennent plus de ressources que le gouvernement, ce qui entraîne des inégalités entre les secteurs privé et public.
- b. la corruption est mauvaise pour l'économie, parce qu'elle siphonne les fonds de l'économie nationale, augmente le coût des affaires, étouffe la concurrence, réduit la perception des impôts, crée de l'incertitude pour les entreprises et entraîne une diminution des investissements.
- c. la corruption est bonne pour l'économie, car elle graisse les rouages de l'appareil d'État (augmentant ainsi l'efficacité), fait gagner du temps et procure des revenus supplémentaires aux agents publics, ce qui permet d'économiser des fonds publics



2. Pourquoi la corruption a-t-elle été incluse dans les objectifs de développement durable des Nations Unies?

- a. parce que la lutte contre la corruption est essentielle à la réalisation du développement durable.
- b. parce que la corruption rend certains politiciens très riches.
- c. parce que la corruption donne trop de pouvoir aux entreprises privées.

3. Laquelle de ces définitions serait une bonne définition de la corruption?

- a. de proposer, d'offrir ou de donner, directement ou indirectement, tout avantage indu à un agent public.
- b. l'abus d'un pouvoir reçu en délégation à des fins privées.
- c. acte par lequel un agent public enfreint une règle dans le but d'en tirer un profit personnel.

4. Laquelle de ces activités peut être considérée comme de la corruption passive ?

- a. lorsque vous promettez à un policier qu'il/elle recevra 200 EUR, s'il/elle ne vous donne pas une amende pour excès de vitesse dans votre voiture.
- b. lorsque vous offrez un cadeau à votre médecin pour le traitement de votre pneumonie.
- c. lorsque votre professeur vous demande de l'argent pour vous permettre de réussir un examen que vous auriez échoué autrement.

5. Que signifie le terme « trafic d'influence « ?

- a. le commerce illicite des biens confiés à sa garde.
- b. la petite corruption dans les soins de santé ou l'éducation.
- c. être récompensé pour avoir indûment influencé l'opinion d'un décideur.

6. Lorsqu'un haut fonctionnaire nomme son ami juge dans un tribunal, même s'il y a beaucoup d'autres personnes plus qualifiées pour ce poste, on peut appeler cela :

- a. copinage
- b. extorsion
- c. détournement de fonds

7. Qu'est-ce qui caractérise le détournement de fonds?

- a. c'est un acte de corruption dont une seule des parties profite.
- b. il s'agit toujours de grosses sommes d'argent.
- c. elle implique toujours des agents publics de rang moindre.

8. Que signifie le terme «grande corruption»?

- a. corruption impliquant de grosses sommes d'argent.
- b. corruption transfrontalière impliquant de nombreux pays.
- c. la corruption à grande échelle impliquant des hauts fonctionnaires et leurs intérêts privés.

9. Pourquoi est-il si difficile de mesurer la corruption?

- a. de nombreux tribunaux ne tiennent pas de statistiques et il n'est donc pas possible de dire combien de condamnations ont été prononcées pour corruption.
- b. la corruption est un acte secret, dans lequel les personnes impliquées n'ont aucun intérêt à ce qu'elle soit révélée, et elle prend de nombreuses formes.
- c. les produits de la corruption sont souvent transférés vers une juridiction financière opaque, ce qui rend difficile de savoir dans quel pays mesurer la corruption.

10. Quelles sont les caractéristiques de l'Indice de perception de la corruption de Transparency International ?

- a. il est fondé sur les perceptions, se concentre sur la corruption dans le secteur public en s'appuyant sur des évaluations et des enquêtes d'experts.
- b. il est fondé sur les perceptions et se concentre sur les multiples formes de corruption dans les secteurs public et politique.
- c. il est basé sur les perceptions et se concentre sur la corruption au niveau local sous toutes ses formes du point de vue des citoyens ordinaires.

Réponses correctes : 1-b,2-a,3-b,4-c,5-c,6-a,7-a,8-c,9-b, 10-a.



Les causes de la corruption et les moyens de l'endiguer

1. Pourquoi certains auteurs considèrent-ils les pays semi-démocratiques comme plus sujets à la corruption que les pays autoritaires ?

- a. parce que les pays autoritaires se caractérisent par un contrôle accru et des règles plus claires.
- b. parce que les pays autoritaires considèrent la corruption comme une menace pour le développement économique.
- c. parce que les pays autoritaires se caractérisent par de fortes mesures anticorruption ex ante.

2. Que signifie l'expression «mesures anticorruption ex ante» ?

- a. mesures visant à accroître l'autonomie des organismes de lutte contre la corruption.
- b. mesures préventives de lutte contre la corruption, prises avant que la corruption ne se produise.
- c. protection des dénonciateurs avant que des représailles ne soient exercées

3. Que signifie l'expression «mesures anticorruption ex post»?

- a. mesures prises de manière réactive, après l'apparition de la corruption.
- b. campagnes de lutte contre la corruption et autres activités de sensibilisation.
- c. la prévention des conflits d'intérêts dans les pouvoirs publics.

4. Pourquoi les institutions supérieures de contrôle sont-elles des acteurs importants dans la lutte contre la corruption ?

- a. elles sensibilisent à la corruption.
- b. elles veillent à l'utilisation correcte et efficace des fonds publics.
- c. elles représentent les intérêts du public, y compris l'examen et le traitement des plaintes.

5. Pourquoi les dénonciateurs sont-ils importants dans la lutte contre la corruption?

- a. ils « dénoncent » en divulguant des informations sur une menace ou un préjudice à l'intérêt public (comme la corruption) qu'ils rencontrent dans leur travail et qui, en raison de leur nature cachée, ne seraient pas mises au jour autrement.
- b. ils « dénoncent » en divulguant où se trouvent les produits de la corruption.
- c. ils « dénoncent » en divulguant qu'il n'y a pas assez de poursuites en matière de corruption.

6. Comment la Convention pénale sur la corruption du Conseil de l'Europe a-t-elle facilité l'entraide judiciaire transfrontalière ?

- a. elle exige des États parties à cette Convention qu'ils mettent en place un organe de coopération internationale chargé d'enquêter sur les infractions de corruption et d'en poursuivre les auteurs.
- b. elle assure que les diverses formes de corruption constituent des infractions pénales d'une manière similaire dans tous les États parties à la Convention.
- c. elle exige des États parties à la Convention qu'ils arrêtent les personnes soupçonnées d'infractions de corruption qui ont été commises dans un autre pays.

7. Quel organe surveille la mise en œuvre des normes anticorruption du Conseil de l'Europe?

- a. le Groupe d'États contre la corruption (GRECO)
- b. les experts anti-corruption du Conseil de l'Europe
- c. la Cour européenne des droits de l'homme

8. Qu'est-ce qui caractérise la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales de l'Organisation de coopération et de développement économiques?

- a. elle exige des États parties qu'ils criminalisent les agents publics étrangers qui acceptent ou demandent un pot-de-vin.
- b. presque tous les pays du monde sont parties à cette Convention.
- c. elle se concentre sur la corruption active d'agents publics étrangers.

9. Pourquoi la CNUCC représente-t-elle un jalon important dans la lutte internationale contre la corruption?

- a. elle a une couverture mondiale et comprend des mesures préventives et punitives.
- b. c'était la toute première convention sur la corruption.
- c. elle a donné lieu à de nombreuses poursuites fructueuses pour corruption.

10. Quelle est l'importance du recouvrement d'avoirs dans les affaires de corruption?

- a. il permet aux personnes qui ont été lésées par la corruption d'être indemnisées.
- b. il permet le retour des produits de la corruption dans son pays d'origine.
- c. il permet aux personnes de récupérer leur pot-de-vin si elles n'ont pas reçu le service dont elles avaient besoin.

Réponses correctes : 1-a, 2-b, 3-a, 4-b, 5-a, 6-b, 7-a, 8-c, 9-a,10-b.

